

30-52-CAMX

RADIOPROTECTION CAMARI OPTION X

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant manipuler une source de rayonnements X.

DURÉE

7 journées (49 heures)



LIEUX

GISMIC Formation Ars-Laquenexy
- L'examen se déroule uniquement à l'IRSN de Fontenay-aux-Roses (92)

CONTACTS

GISMIC Formation
3 Rue Royal Canadian Air Force,
57530 Ars-Laquenexy
Tél : 03 56 12 00 21

Laurent PROBST
Responsable Technique et
Pédagogique
Tél. : 07 76 31 19 78
l.probst@groupegismic.com

Adeline COLSON
Coordinatrice Formation
a.colson@groupegismic.com

Objectifs pédagogiques :

Préparer à la certification CAMARI options X

Au terme de la formation, vous serez en mesure :

- D'utiliser un appareil de rayonnements X,
- D'assurer votre sécurité et celle d'autrui en acquérant les compétences en matière de radioprotection.

Contenu de la formation :

Conforme à l'arrêté du 21 décembre 2007.

Module théorique (3 unités) :

Unité 1 : rayonnements ionisants et effets biologiques

- La radioactivité, la production et le principe de l'interaction des rayonnements avec la matière,
- Les effets biologiques, les sources d'exposition pour l'homme.

Unité 2 : radioprotection des travailleurs.

- La protection contre l'exposition externe, la détection des rayonnements X,
- Les calculs simples de débit de dose et de protection.

Unité 3 : réglementation.

- Les principes de la radioprotection, la réglementation relative à la protection des travailleurs,
- Les conditions de délimitation des zones d'opération,
- La surveillance de l'exposition des travailleurs exposés,
- Le rôle de la personne compétente en radioprotection.

Module pratique option X :

- Connaissance des règles de sécurité,
- Connaissance des moyens de suivi dosimétrique : passif et opérationnel,
- Délimitation et signalisation de la zone d'opération, utilisation des appareils de détection des rayonnement ionisants adaptés,
- Gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle.

Moyens pédagogiques :

- Séances questions/réponses, exercices pratiques.
- Appareils de détection des rayonnements ionisants.

Attestation de formation :

A l'issue de la formation, une attestation de formation mentionnant l'intitulé de l'action, l'objectif pédagogique, la date et la durée de la formation vous sera transmise.